

# TARIFS COMMUNAUX

## - Propositions Année 2022 -

LIBELLES	2022
	Propositions
	Euros
<b>I - DROITS DE PLACE MAUGUIO</b>	
<b>MARCHES</b>	
1. Abonnement (le ml)	2,00
2. Passagers (le ml)	2,20
3. Marché "évènementiel" le ml (DCM n°130 du 30/06/14)	3,10
4. Marché de NOEL et PRODUCTEURS Mauguio 4 ml par marché	29,00
5. Marché de NOEL et PRODUCTEURS Mauguio 5 ml par marché	31,40
6. Marché de NOEL et PRODUCTEURS Mauguio le le ml supplémentaire	8,05
<b>TERRASSES</b>	
1 - DROIT DE TERRASSE A L'ANNEE (hors fête votive et manifestations exceptionnelles) - le m2 (restauration, débits de boisson, snacks)	25,95
2 - DROIT D'ETALAGE A L'ANNEE (autres commerces) - le m2	18,15
3 - DROIT DE TERRASSE SUPPLEMENTAIRE durant la fête votive - le m2	16,30
4 - DROIT DE TERRASSE POUR OCCASION EXCEPTIONNELLE LE m2 PAR JOUR	2,25
<i>Diffusion sur écran géant sur le domaine public et par établissement lors de chaque évènementiel susceptible de générer une concentration du public (DCM n°138 du 30/07/2018)</i>	103,65
<b>BRADERIE</b>	
- Les 5 premiers mètres	33,10
- Le mètre supplémentaire	6,65
1- FETE FORAINE - CARNAVAL - (pour installation et exploitation 4 semaines) * Jusqu'à 40 m2	126,15
* de 40 à 60 m2	251,00
* supérieur à 60 m2	480,85
- Appareils distributeurs automatiques (Crêpe, Barbe à papa, Churros etc...) l'unité	60,55
2 - ABONNEMENT ANNUEL DEVANT LES ARENES COURSES CAMARGUAISES * Vente devant les arènes (hors abonnement), la journée	915,15
	61,00
3 - CAMION PIZZA CAMION SNACK / CONFISERIES *Camion snack/pizza/confiserie pendant la fête et journées animation(par jour) par véhicule	251,20
4 - ROTISSERIE - DISTRIBUTEURS BONBONS ET AUTRES - à l'année	201,35
5 - PETITS METIERS FORAINS (Grue, etc...) - la journée, l'unité	51,20
<b>DIVERS</b>	
<b>Tournage sur le domaine public de la commune (film, serie, documentaire...)</b>	
* Journée (demande simple sans nécessité d'intervention des services municipaux ni demande de matériels)	gratuit
* Journée (demande avec intervention des services municipaux et livraison de matériels)	gratuit
* cas spécifique des écoles de journalisme, de cinéma... 10 tournage gratuit par an puis application des barèmes.	
- Emplacement Camion Outillage - La journée	107,65
- Foire exposition auto (l'unité) - La journée	13,60
- Place de la Mairie (expo. voitures) - La journée	237,00
- Redevance devant le cimetière pendant la période de la Toussaint	281,50
- Marionnettes, guignol - par jour	52,35
- Vide grenier - l'emplacement	4,00
- Vide grenier - spécial NOEL	5,00
<b>Buvette pour les manifestations du Pôle jeunesse vie quotidienne et Médiation</b>	
- Eau(50cl)	0,50
- Sirops vendus au gobelet de 40cl	0,50
- Sodas (Orangina, Coca Cola, Ice Tea) vendus en canette	1,00

## LIBELLES

**2022**
**Propositions**
**Euros**

### LOCATION DE SALLES

**LOCATION :**

**- Gymnase ou salle de danse Beugnot, salle de musculation ou salle de danse Anquetil, Ferrari, salle de motricité**

**M.Roustan, Boulodrome Vernisse, club-house Cancel, club-house Anquetil :**

* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.	
* Tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs	9,20
* Tarif horaire pour les établissements sportifs hors scolaires (CREPS...)	15,00
* Locations diverses (par jour)	192,00
* Locations diverses (1/2 journée)	100,00
* Mise à disposition pour stages sportifs aux organismes non melgorien sur une durée de 5 jours	505,00
* Mise à disposition de la salle sportive BEUGNOT au profit de la Ligue de Basket, dans le cadre de la formation BPJEPS (voir convention de partenariat )	3 000,00

**- Stades:**

* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.	
* Tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs	9,70
* Tarif horaire pour les organismes privés (autoentrepreneurs, société...)	30,00
* Mise à disposition d'un terrain de sport de grands jeux (Plaine des sports, Cancel, Léo Lagrange) aux organismes non melgoriens (hors fédérations). Durée 3h00	200,00
* Mise à disposition du terrain Cancel, de deux terrains Capouillère et de l'espace "plaine des jeux" (durée : de 1 à 3 jours) Prix forfaitaire, intégrant le matériel (sono, tentes, tables, chaises...) et l'entretien (tonte, traçage)	2 000,00

**- Terrain de tennis :**

* Tarif horaire par terrain, pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs	5,50
* Redevance annuelle pour professeur de tennis, autoentrepreneur, intervenant au sein des associations de tennis de Mauguio Carnon	500,00

**- Stand de tir :**

* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.	
* Location aux polices municipales pour entraînement (DCM N° 121 du 05/10/15) - Prix par stagiaire, par séance	30,00
* Location annuelle pour Police d'élite (2h00/ semaine)	3 000,00
* Redevance pour activité tir découverte 360h/an : 10% du Chiffre d'Affaire brut trimestriel, calculés à l'appui de la déclaration aux services de l'état.	10% CA brut

**- Base de voile Marcel BUFFET**

* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et caronnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.	
* Location horaire d'une salle pour formation voile (BPJEPS, DE...) à organisme habilité (CREPS, fédération...)	30,00
* Redevance annuelle, pour utilisation de la structure pour organisme de formation (CREPS, fédération)	1 000,00
* Redevance journalière pour location de l'équipement à organismes associatifs (non communaux) ou privés	500,00
* Tarification entrant dans le cadre du Centre de Préparation des Jeux (base de voile M. Buffet)	
- Session Entraînement	
* Utilisation parc à bateaux / jour	10,00
* Utilisation parc à bateaux / semaine	50,00
* Entreposage embarcation / jour	5,00
* Entreposage embarcation / semaine	30,00
* Entreposage embarcation / mois	100,00
* Entreposage Kiteboard/ jour	3,00
* Entreposage Kiteboard/ semaine	20,00
* Entreposage Kiteboard/ mois	60,00
* Entreposage Container / mois	300,00

**- Salle des Fêtes (MORASTEL sans cuisine) :**

**Associations de la commune et CNFPT**

* Locations diverses (par jour en semaine)	166,00
* Locations diverses (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	228,00
* Gratuité pour :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour le théâtre Bassaget	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- une utilisation par an pour les associations melgoriennes et caronnaises organisant un loto (deuxième date gratuite sur la période de décembre à mars selon disponibilité de la salle)	
- la MJC 2 fois par an, ainsi que pour les entraînements de la section country	
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-electorale	
- les écoles	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (une fois par an) DCM n°176 DU 14/11/2016	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
<b>- Salle des Fêtes (MORASTEL avec cuisine) :</b>	
* Caution obligatoire, état des lieux entrant et sortant	1 000
<b><u>Associations de la commune</u></b>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	273,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	333,00
* Location cuisine lors de la 1ère mise à disposition gratuite de la salle	101,00
* Gratuité (un jour par an) pour :	
les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement de l'intégralité des bénéfices à une association reconnue d'utilité publique	
<b><u>Candidats et représentants des partis politiques pendant les campagnes électorales, écoles, collectivités territoriales, EPCI, organismes publics</u></b>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	101,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	202,00
<b><u>Entreprises et commerces de la commune, particuliers domiciliés sur la commune ou dont la célébration civile ou religieuse se déroule sur la commune</u></b>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	700,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	900,00
* Location salle et cuisine (Forfait 2 jours)	1 600,00
<b><u>Particuliers, entreprises, comités d'entreprise, auto-entrepreneurs, associations, domiciliés hors commune</u></b>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	2 200,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	2 400,00
* Location salle et cuisine (Forfait 2 jours)	3 800,00
<b>- Locaux d'exposition 1er étage MORASTEL</b>	
* Location par jour en semaine	166,00
* Location par jour les samedis, dimanches et jours fériés	228,00
* Gratuité :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la salle des fêtes Morastel, le théâtre Bassaget	
- pour les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
<b>- Théâtre Samuel BASSAGET :</b>	
* Associations à but non lucratif	
- location à une association de la commune (par jour en semaine)	282,00
- location à une association de la commune (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	343,00
- location à une association extérieure	2088,00
* Autres	
- location	2638,00

collectivités territoriales, EPCI et autres organismes publics (DCM N°79 DU 23/05/16)

\* Gratuité pour :

- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour la salle Morastel
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique
- les collectivités territoriales, EPCI et autres organismes publics dont le siège ou l'antenne concernée sont situés sur la commune (DCM N°79 DU 23/05/16)
- les écoles
- la MJC (4 utilisations)
- l'Ecole de musique (2 utilisations)
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition

**- Espace BEL AIR**

\* Salle de gauche Association 1

location (par jour)

Gratuité pour les clubs UNRPA, Hirondelles, RSEO

142,00

Une mise à disposition gratuite par an pour les associations de la commune

Gratuité pour les écoles et le collège de la commune

\* Salle de droite Association 2

Location (par jour)

Gratuité pour les clubs UNRPA, Hirondelles, RSEO

Une mise à disposition gratuite par an pour les associations de la commune

117,00

**Espace des Cistes, Salle du Lido**

\* Location entreprises de la commune (par jour) ou dont l'objet/l'activité se déroule sur la commune

99,00

\* Location associations et entreprises hors commune (par jour)

160,00

\* Gratuité pour:

- les associations de la commune
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale (uniquement l'espace des cistes), les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques

**Salle Prévert**

\* Location entreprises de la commune (par jour) ou dont l'objet/l'activité se déroule sur la commune

300,00

\* Location associations et entreprises hors commune (par jour)

500,00

Gratuité pour :

- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics
- les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques
- les compagnies en résidence dans le cadre de partenariat avec le service culture de la ville

**Maison des Associations (salles 1 à 8)**

\* Location (par jour)

120,00

Gratuité pour :

- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)

**Expositions estivales à l'Espace des Cistes**

\* Juillet / Août (par jour et par section)

25,00

\* Juin / Septembre (par jour et par section)

25,00

- Forfait Salon (frais d'accrochage) pour la section Est uniquement

40,00

**Expositions hall du centre administratif de Carnon et de l'Office Municipal du Tourisme**

- Forfait accrochage (une semaine d'exposition)( 10 jours d'exposition)

52,00

**Salle Rosa Parks de Carnon**

Location pour les entreprises de la commune ou dont l'objet /activité se déroule sur la commune (par jour)

300,00

Location pour les entreprises et les associations hors de la commune (par jour)

500,00

Apéritifs de mariage

55,00

Caution (en cas de mise à disposition d'un console lumière et/ou son)

4000,00

**Gratuité pour :**

- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics
- les écoles de la commune, les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition

**Salle Aimé Césaire**

Location (par jour) y compris pour le CNFPT

158,00

Location pour les associations de la commune, sans repas ni apéritif

64,00

**Gratuité pour :**

- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité
- une utilisation par an pour les associations de la commune

**Restaurants scolaires**

Apéritifs de mariage restaurant scolaire Camus-Prévert

54,00

**Château des Comtes de Melgueil**

location (par jour)

1000,00

caution

3000,00

**NETTOYAGE :**

**\* Gymnase BEUGNOT**

- tarif semaine

107,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

153,00

**\* Gymnase FERRARI**

- tarif semaine

107,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

153,00

**\* Gymnase ANQUETIL**

- tarif semaine

107,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

153,00

**Gratuité pour :**

- les écoles
- les associations de la commune organisant des activités régulières (hors club house)

**\* Théâtre BASSAGET**

tarif (par jour)

93,00

→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

**Gratuité pour :**

- les écoles
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics
- les associations de la commune organisant des manifestations avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition

→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

**\* Salle des fêtes MORASTEL**

tarif (par jour) sans cuisine

93,00

tarif (par jour) avec cuisine

143,00

Gratuité (avec ou sans cuisine) pour :

- les écoles
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, le CNFPT
- les associations de la commune lors de l'organisation de lotos
- les associations de la commune organisant des manifestations avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique
- la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (une fois par an) DCM n°176 DU 14/11/2016
- 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

**\* Locaux d'exposition 1er étage MORASTEL**

tarif (par jour)

60,00

Gratuité pour :

- les associations reversant les recettes à une association reconnue d'utilité publique
- 2ème jour de nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

**\* Espace BEL AIR**

\* Salle de gauche Association 1

Nettoyage, tarif semaine :

54,00

Nettoyage tarif samedi, dimanche et jours fériés :

90,00

Gratuité pour les clubs UNRPA, Hirondelles, RSEO

Gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations de la commune

Gratuité pour les écoles et le collège de la commune

\* Salle de droite Association 2

Nettoyage, tarif semaine :

44,00

Nettoyage tarif samedi, dimanche et jours fériés :

74,00

Gratuité pour les clubs UNRPA, Hirondelles, RSEO

Gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations de la commune

**\* Salle Prévert**

- tarif semaine

54,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

106,00

\* Gratuité pour :

les associations de la commune (sans apéritif et sans repas)

les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques

les compagnies en résidence dans le cadre d'un partenariat avec le service culture de la ville

**\* Maison des Associations (salles 1 à 8)**

- tarif semaine

20,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

30,00

\* Gratuité pour

les associations de la commune

les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics

**\* Restaurant scolaire CAMUS - PREVERT (apéritifs de mariages)**

- tarif semaine

54,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

106,00

**\* Espace des Cistes (hors expositions estivales)**

- tarif semaine

32,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

74,00

\* Gratuité pour:

les associations de la commune (sans apéritif et sans repas) DCM N°4 du 09/02/15

les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, lors des lotos organisés par les associations de la commune,

les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions de travail des sections locales politiques

**\* Salle Rosa Parks de Carnon**

- tarif semaine

54,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

6 106,00



<p>* <b>Gratuité pour :</b>  <i>les associations de la commune (sans apéritif et sans repas)</i>  <i>les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics</i>  - les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique  - Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition</p>	
<p>* <b>Salle Aimé Césaire</b></p>	
- tarif semaine	<b>44,00</b>
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	<b>84,00</b>
<p>* <b>Gratuité pour:</b>  - les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, le CNFPT  - les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales <b>propres</b></p>	
<p>* <b>Salle du Lido au Paraïso</b></p>	
- tarif semaine	<b>32,00</b>
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	<b>59,00</b>
<p>* <b>Gratuité pour :</b>  <i>les associations de la commune</i>  <i>les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, les réunions syndicales, les réunions de travail des sections locales politiques</i></p>	

<b>CONTRÔLE D'ACCES :</b>	
<p><b>Carte d'accès Myfare</b>  1ère mise à disposition  Reproduction en cas de perte</p>	<b>gratuite</b> <b>5,00</b>
<p><b>Badges ronds Myfare</b>  1ère mise à disposition  Reproduction en cas de perte</p>	<b>gratuite</b> <b>8,00</b>
<p><b>Autres badges d'accès</b>  1ère mise à disposition  Reproduction en cas de perte</p>	<b>gratuite</b> <b>5,00</b>
<p><b>Clés d'accès enregistrées sur organigramme</b>  1ère mise à disposition  Reproduction en cas de perte</p>	<b>gratuite</b> <b>25,00</b>

<b>LIBELLES</b>	<b>2022</b>
	Propositions Euros
<b>II - DROITS DE PLACE CARNON</b>	
<b>MARCHE</b>	
- du 15.06 au 08.09 le ml - Abonnements (haute saison)	2,90
- du 15.06 au 08.09 le ml - Passagers (haute saison)	4,20
- du 09.09 au 30.11 le ml (moyenne saison)	2,10
- du 01.03 au 14.06 le ml (moyenne saison)	1,10
- du 01.12 au 28.02 le ml (basse saison)	1,10
- Marché "évènementiel" le ml (DCM n°130 du 30/06/14)	3,10
<b>COMMERCE</b>	
1 - Droit de terrasse sur le port (année) (le m2) (restauration, débits de boisson, snacks)	25,75
2 - DROIT D'ETALAGE A L'ANNEE (autres commerces) - le m2	18,15
3 - Droit de terrasse, autre emplacement (année) (le m2)	20,15
4 - Droit de terrasse, POUR JOURNEE EXCEPTIONNELLE (le m2/JOUR)	2,25
Diffusion sur écran géant sur le domaine public et par établissement lors de chaque évènementiel susceptible de générer une concentration du public (DCM n°138 du 30/07/2018)	103,65
- Rôtissoire, distributeurs bonbons et autres (à l'année)	227,60
<b>PORT</b>	<b>7</b>

<b>MARCHE ARTISANAL</b>		
- les 5 premiers ml - par marché		33,20
- le ml suivant - par marché		7,50
- 4 ml - par marché		29,00
<b>MARCHE DE NOEL ET PRODUCTEURS</b>		
- 4 ml - par marché		29,00
- 5 ml - par marché		31,40
- le ml suivant - par marché		8,05
<b>MANEGES</b>		
- Droit de stationnement place de la libération (le m2) DCM N°4 du 09/02/2015		33,00
- Droit de stationnement pour métiers forains sur le port (le m2)		33,00
<b>ACTIVITES SAISONNIERES REALISEES SUR PLACE : Tatouage éphémère, tresses, portraits, points de location</b>		
- La journée		31,40
- Le mois		319,40
- La saison		541,20
<b>PUCES DE CARNON</b>		
- Mise à disposition de l'espace le dimanche et jours fériés hors saison (par jour)		
<b>DIVERS</b>		
- Parkings avenue S.Bassaget et Petit Travers		0,40 ct le 1/4 d'heure
- Tarif pour les résidents de Mauguio Carnon des parkings du petit travers et S.Bassaget (abonnement saisonnier pour les personnes domiciliées sur la commune et personnel saisonnier des concessions de plage) 1 abonnement par véhicule		10,00
- Cirque familial Place du Centre Administratif (par jour) sauf les Mardis et Jeudis		204,70
- Marionnettes, guignol - la journée		51,55
- Salon de l'automobile DCM N° 66 du 24 mars 2003 (N°233)		280,30
- Espace VELUM (exposition artisanale) (dcm n°12 du 10/02/14)		20,00
* Journée		81,00
* la semaine		
<b>LIBELLES</b>		<b>2022</b>
		Propositions
		Euros
<b>III - SCOLAIRE - BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE - SPORT - MAISON DES ASSOCIATIONS</b>		
<b>SPORT</b>		
<b>ANIMATION SPORTIVE</b>		
- Vacances sportives : stage multisport durant les vacances scolaires (Tarifs applicables à partir des vacances de février 2021)		
* Tarif à la semaine (stage de 5 journées complètes)		55,00
* Tarif à la semaine (stage de 4 journées complètes)		44,00
* Tarif à la semaine (stage de 3 journées complètes)		33,00
si la semaine d'activité proposée comporte des jours fériés (DCM N°54 du 9 avril 2018)		
<b>LIBELLES</b>		<b>2022</b>
		Propositions
		Euros
<b>MEDIATHEQUE ET BIBLIOTHEQUE</b>		
<b>Adhésion gratuite pour tous (DCM n°140 du 30 juillet 2018)</b>		





- Alvéole pour 50 ans

### VACATION FUNERAIRE

(DCM du 26.01.2009 N° 11)

- Taux	22,00
- La mise en bière d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune où s'est produit le décès	22,00
- Le départ d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune, lorsque le départ n'a pas lieu immédiatement après la mise en bière	22,00
- Pour l'exhumation d'un corps suivie d'une réinhumation immédiate dans le même cimetière	22,00
- Pour une exhumation d'un corps suivie d'un transport et d'une réinhumation dans un autre cimetière de la Commune	22,00

## LIBELLES

2022

Propositions

Euros

### VI - FOURRIERE VEHICULE

- Pour les véhicules non réclamés de la fourrière automobile déléguée, seront facturés au propriétaire du véhicule identifié par la carte grise :

#### Voitures particulières :

Immobilisation	7,60
Opérations préalables	15,20
Enlèvement	120,18
Garde	6,36
Expertise	61,00

#### Autres véhicules immatriculés :

Immobilisation	7,60
Opérations préalables	7,60
Enlèvement	45,70
Garde	3,00
Expertise	30,50

#### Véhicules lourds de plus de 3,5 T :

Immobilisation	7,60
Opérations préalables	22,90
Enlèvement	122,00
Garde	9,20
Expertise	91,50

#### Véhicules lourds de plus de 7,5 T :

Opérations préalables	22,90
Enlèvement	213,40
Garde	9,20

#### Véhicules lourds de plus de 19 T :

Opérations préalables	22,90
Enlèvement	274,40
Garde	9,20

### VII - BOUVINE

#### POUR TOUS SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE

- Gratuité sur invitation

LOCATION des arènes pour spectacle payant à compter du 29/03/2010 (DCM n°60 du 29/03/10)	1 000,00
- Caution	1 000,00
- Forfait matériel :	
* Chaise :	Quantité 100 58,00
* Table :	Quantité 10 50,00

* Barrière :	Quantité 20	50,00
* Sono portable :	Quantité 1	338,00
* Grille d'exposition :	Quantité 10	50,00
* Enrouleur électrique :	Quantité 1	16,00
* Tente 5x5m (montage obligatoire par le SGI) :	Quantité 1	130,00
* Tente 3x3m :	Quantité 1	27,00
* Podium (le m <sup>2</sup> ) montage obligatoire par le SGI :	Quantité 50	500,00
* Plancher de danse (le m <sup>2</sup> ) :	Quantité 20	77,00
* Tapis de protection (le m <sup>2</sup> ) gymnase :	Quantité 400	1 062,00
* Ecran de projection :	Quantité 1	18,00
* Pupitre :	Quantité 1	20,00
- Gratuité pour les spectacles taurins		

### COURSES DE TAUREAUX - PRIX DES PLACES

- Trophée des As		
* Plein tarif		11,00
* Tarif réduit		6,00
- Trophée de l'Avenir		
* Plein tarif		7,00
* Tarif réduit		4,00
Gratuité d'accès aux courses du 1er mai, du 14 juillet du mercredi de la fête (souvenir A. et P. Salmeron) et du dernier dimanche de la fête (trophée Verlaquet)		
* le tarif réduit concerne les enfants de - de 12 ans, les demandeurs d'emploi, les étudiants et les personnes de + de 65 ans sur présentation d'une pièce justificative		

### ROMERIA

- Location d'une "Caseta" 5m x 5m avec tente - eau - électricité		575,00
- Caution		575,00
- Location d'une "Caseta" 4m x 4m avec tente - eau - électricité		368,00
- Caution		368,00
- Forfait location caseta avec matériels et fluides -MJC de Manguio ( DCM N°43 du 30/03/2015)		500,00
- Tarif spectacle équestre		
* Tarif unique pour les + de 12 ans		5,00
* Gratuit pour les - de 12 ans		gratuit
- Tarif spectacle de recortadores		
* Tarif unique pour les + de 12 ans		5,00
* Gratuit pour les - de 12 ans		gratuit

LIBELLES	2022
	Propositions
	Euros

## VIII - FESTIVITÉS / CULTURE

### POUR TOUS SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE

- Gratuité sur invitation

### FETE VOTIVE

- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 18 à 25 ans		10,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres des bandes de + 26 ans (DCM N°139 DU 30/07/2018)		15,00
* <b>Gratuité pour les membres de bandes de 15 à 17 ans et leurs parents accompagnateurs</b> (maximum 2 pour les bandes de - de 10 jeunes, et maximum 4 pour les bandes de + de 10 jeunes)		

### ANIMATIONS CULTURELLES

- Tarif A		
* Plein tarif		6,00
* Tarif réduit		4,00
* Tarif jeune		4,00
- Tarif B (DCM n°106 du 03/08/2015)		
* Plein tarif	11	10,00

* Partenaire conventionné	6,00
* Tarif réduit	6,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif C	
* Plein tarif	12,00
* Tarif réduit	10,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif D	
* Plein tarif	14,00
* Tarif réduit	12,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif E	
* Plein tarif	16,00
* Tarif réduit	14,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif F	
* Tarif unique	5,00
- Tarif Abonnement (à partir de 15 ans) (DCM n°106 du 03/08/2015)	
* Plein tarif	10,00
* Tarif réduit	8,00
- Tarif scolaire	
* Ecoles maternelles et primaires, Collège, Centres de Loisirs (gratuité pour l'accompagnateur)	4,00
- Tarif Pass'Culture	
* Elèves du Collège de l'Etang de l'Or de Mauguio (gratuité pour les accompagnateurs)	4,50
* Visite accompagnée du Jardin de la Motte ou Centre Historique (groupes de 10 pers minimum)	50,00
<b>* Tarif jeune pour les - 15ans</b>	
<b>* Tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux, étudiants, groupe de + de 10 personnes, + de 65 ans, 15-25 ans, personnes titulaires de la carte "familles nombreuses", personnes à mobilité réduite, adhérents au COS 34 sur présentation d'un justificatif</b>	
<b>* Places offertes pour les personnes bénéficiant du dispositif Culture et Sport Solidaire 34 :</b>	
- 10 places gratuites maximum par spectacle, 5 places gratuites maximum pour les séances de cinéma	
<b>* Gratuité pour les accompagnateurs des centres de loisirs, maisons de retraite, du dispositif Pass'Culture personnes à mobilité réduite...dans la limite de une personne pour 6 accompagnées</b>	
<b>* Gratuité:</b>	
- Invitations institutionnels, professionnels de la culture – Ville de Mauquio (10 maximum par spectacle)	
- Invitations professionnelles pour la compagnie prestataire (10 maximum par spectacle)	
- Invitations dans le cadre de manifestations municipales (concours et lots divers) DCM n°119 du 01/08/16	
Invitations dans le cadre du partenariat avec l'association La Tresse d'Or pour offrir des sorties culturelles à des enfants malades	
Prix du livre "raconte moi les rues de Mauquio"	5,00
- Gratuité à des participants d'évènements municipaux ou promotionnel de la commune et de son histoire	gratuit
Prix du coffret jeu Mister Aventure, boîte enquête	10,00
<b>Prix des Jeux Découverte du Patrimoine</b>	
* Tarif A	gratuit
* Tarif B	5,00
* Tarif C	10,00
<b>VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS</b>	
<b>Gadgetterie "FESTIVITES"</b>	
* Tarif A	2,00
* Tarif B	3,00
* Tarif C	12 4,00

## LIBELLES

2022

Propositions

Euros

## IX- PORT DE CARNON -

Les redevances portuaires et tarifs divers s'appliquent en fonction de la longueur MAXIMUM d'encombrement HORS TOUT des navires (c'est à dire la plus grande longueur d'encombrement du bateau toutes œuvres incluses (moteur, balcon avant, tableau arrière, davier d'étrave, plage, bout dehors, embase, etc...))

La classification figurant sur les titres du navire (acte de francisation, jauges) n'est pas prise en référence au port de CARNON.

## POSTES à FLOT à l'année

## MONOCOQUES BASSIN - ANNEE

- Longueur bateau hors tout (en mètres linéaires)

* 1 jusqu'à 5,00 m	1 214
* 2 jusqu'à 6,00 m	1 598
* 3 jusqu'à 7,00 m	1 829
* 4 jusqu'à 8,00 m	2 077
* 5 jusqu'à 9,00 m	2 465
* 6 jusqu'à 10,00 m	2 742
* 7 jusqu'à 11,00 m	3 083
* 8 jusqu'à 12,00 m	3 623
* 9 jusqu'à 13,00 m	3 725
* 10 jusqu'à 14,00 m	4 573
* 11 jusqu'à 15,00 m	4 685
* 12 jusqu'à 16,00 m	4 985
* 13 jusqu'à 17,00 m	5 073
* 14 jusqu'à 18,00 m	5 488
* 15 jusqu'à 19,00 m	5 985

## MULTICOQUES BASSIN - ANNEE

* 1 jusqu'à 13,00 m	5 113
* 2 jusqu'à 14,00 m	5 255
* 3 jusqu'à 15,00 m	6 925
* 4 jusqu'à 16,00 m	7 147
* 5 jusqu'à 19,00 m et au-delà	7 289

## Conditions d'accès à la prise de quai pour les navires à flot :

- Pour tous les navires à flot : un accès à l'électricité de <b>700 kW est inclus dans la redevance annuelle</b>	700 kW inclus
- Au-delà de 700 kWh (pour les navires au-delà de 8m), la consommation d'électricité sera facturée suivant relevés de compteurs sur la base du tarif du KWh (1 relevé le 30/06 et 1 relevé au 31/12)	0,16 € /KWh

## PORT à SEC : poste annuel au STOCKAGE A TERRE

**POSTES ANNUELS "SUR ETAGERES"** (longueur d'encombrement maximum du navire, hors tout, moteur inclus)

Pour des raisons de sécurité, accueil limité à 5,90 m de longueur maximum hors tout.

La catégorie "au-delà de 6,00 m" est maintenue jusqu'à ce qu'une solution sur le plan d'eau puisse être proposée à l'ancien client

- Pour les bateaux	
* Jusqu'à 3,99 m	811,00
* de 4,00 à 4,49 m	892,00
* de 4,50 à 4,99 m	973,00
* de 5,00 à 5,49 m	1 207,00
* de 5,50 à 6,00 m	1 284,00
au-delà (pour les anciens contrats uniquement) : MAIS pas de nouveau contrat renouvelé pour des navires au-delà de 5,90 m)	1 630,00

## ESCALES AU MOIS - HAUTE SAISON (du 01/04 au 30/09)

* Jusqu'à 3,99 m	13 97,00
------------------	----------

* de 4,00 à 4,49 m	106,00
* de 4,50 à 4,99 m	116,00
* de 5,00 à 5,49 m	144,00
* de 5,50 à 6,00 m	153,00
<b>ESCALES AU MOIS - BASSE SAISON (01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12)</b>	
* Jusqu'à 3,99 m	83,00
* de 4,00 à 4,49 m	91,00
* de 4,50 à 4,99 m	99,00
* de 5,00 à 5,49 m	123,00
* de 5,50 à 6,00 m	131,00
tarif au mois calendaire (tout mois commencé est dû)	

<b>LIBELLES</b>	<b>2022</b>
	Propositions
	Euros

**CHENAL - LINEAIRE DE QUAI**

<b>EN LINEAIRE DE QUAI" SUR LE CHENAL (à l'année)</b> <i>(emplacements très agités et soumis aux forts courants justifiant ainsi d'un déclassement, ces postes sont acceptés par les bénéficiaires en pleine connaissance de ces contraintes d'agitation et/ou de voisinage avec les pêcheurs professionnels</i>	
* Navires de PLAISANCE MONOCOQUES <i>Longueur d'encombrement maximum du navire</i> <b>abattement de 30% sur les tarifs annuels monocoques bassin</b>	

**FRAIS DE DOSSIER**

* Frais de dossier pour paiement de la redevance annuelle d'accostage en 2 fois : prix TTC par dossier client	20,00
* Frais de dossier pour paiement de la redevance annuelle d'accostage en 10 fois : prix TTC par dossier client	20,00

**PARC A DERIVEURS aux Roquilles (voile légère)**

* Redevance d'occupation annuelle par emplacement pour dériveurs yachting léger L'accès à l'eau n'est pas inclus dans la redevance annuelle. <b>Gratuité de l'occupation annuelle pour un emplacement, pour la pratique du sport de compétition portée par une structure fédérale</b>	405,00
---	--------

**PARC A BATEAU à Tabarly (voile légère)**

* Redevance d'occupation annuelle par emplacement pour dériveurs yachting léger	
Catamarans	393,00
Dériveurs	220,00
Windsurf	50,00

**PECHEURS PROFESSIONNELS**

* Forfait annuel par poste d'accostage, hors fluides, applicable uniquement aux pêcheurs professionnels <u>en activité constante</u> au Port de Carnon  <i>sur la base de 31 € le ml (en valeur 2016), puis actualisé chaque année :</i> jusqu'à 8m00 de 8m01 à 10m00 de 10m01 à 12m00 de 12m01 à 13m00	34,00 35,00 36,00 37,00
* Occupation du domaine public pour étal de vente devant le navire DCM N°93 du 12/05/03 - (N°234) - modifié par convention 2013	
* 6 manutentions (mise à terre + mise à l'eau + 3 jours d'occupation du carénage) offertes par an (sans contrepartie monnayable)	
* Autres manutentions au-delà : facturation au tarif normal à compter de la 7ème prestation	

**ESCALES Tarifs monocoques bassin**

<b>* DROITS DE QUAÏ MONOCOQUES - SAISON (en juin, juillet, août et septembre)</b>		
* Jusqu'à 5,00 m	JOUR	10,00
	SEMAINE	60,00
	MOIS	210,00
* de 5,01 à 6,00 m	JOUR	16,00
	SEMAINE	99,00
	MOIS	386,00
* de 6,51 à 7,00 m	JOUR	18,00
	SEMAINE	121,00
	MOIS	423,00
* de 7,01 à 8,00 m	JOUR	22,00
	SEMAINE	132,00
	MOIS	461,00
* de 8,01 à 9,00 m	JOUR	25,00
	SEMAINE	150,00
	MOIS	525,00
* de 9,01 à 10,00 m	JOUR	27,00
	SEMAINE	162,00
	MOIS	567,00
* de 10,01 à 11,00 m	JOUR	35,00
	SEMAINE	210,00
	MOIS	735,00
* de 11,01 à 12,00 m	JOUR	40,00
	SEMAINE	251,00
	MOIS	986,00
* de 12,01 à 13,00 m	JOUR	41,00
	SEMAINE	257,00
	MOIS	1 012,00
* de 13,01 à 14,00 m	JOUR	47,00
	SEMAINE	296,00
	MOIS	1 164,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR	49,00
	SEMAINE	308,00
	MOIS	1 214,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR	56,00
	SEMAINE	354,00
	MOIS	1 391,00
* de 16,01 à 17,00 m	JOUR	58,00
	SEMAINE	366,00
	MOIS	1 442,00
* de 17,01 à 18,00 m	JOUR	59,00
	SEMAINE	372,00
	MOIS	1 467,00
* de 18,01 à 19,00 m et au-delà	JOUR	61,00
	SEMAINE	386,00
	MOIS	1 518,00
<b>LIBELLES</b>		<b>2022</b>
		Propositions
		Euros
<b>* DROITS DE QUAÏ MONOCOQUES - HORS SAISON (janvier, février, mars, avril, mai, octobre, novembre et décembre)</b>		
* Jusqu'à 5,00 m	JOUR	7,00
	SEMAINE	15 42,00



MOIS	<b>147,00</b>
* de 5,01 à 6,00 m	
JOUR	<b>9,00</b>
SEMAINE	<b>54,00</b>
MOIS	<b>189,00</b>
* de 6,01 à 7,00 m	
JOUR	<b>12,00</b>
SEMAINE	<b>79,00</b>
MOIS	<b>277,00</b>
* de 7,01 à 8,00 m	
JOUR	<b>13,00</b>
SEMAINE	<b>84,00</b>
MOIS	<b>294,00</b>
* de 8,01 à 9,00 m	
JOUR	<b>15,00</b>
SEMAINE	<b>90,00</b>
MOIS	<b>315,00</b>
* de 9,01 à 10,00 m	
JOUR	<b>19,00</b>
SEMAINE	<b>125,00</b>
MOIS	<b>485,00</b>
* de 10,01 à 11,00 m	
JOUR	<b>23,00</b>
SEMAINE	<b>154,00</b>
MOIS	<b>559,00</b>
* de 11,01 à 12,00 m	
JOUR	<b>26,00</b>
SEMAINE	<b>179,00</b>
MOIS	<b>655,00</b>
* de 12,01 à 13,00 m	
JOUR	<b>28,00</b>
SEMAINE	<b>195,00</b>
MOIS	<b>775,00</b>
* de 13,01 à 14,00 m	
JOUR	<b>32,00</b>
SEMAINE	<b>219,00</b>
MOIS	<b>855,00</b>
* de 14,01 à 15,00 m	
JOUR	<b>34,00</b>
SEMAINE	<b>229,00</b>
MOIS	<b>885,00</b>
* de 15,01 à 16,00 m	
JOUR	<b>36,00</b>
SEMAINE	<b>248,00</b>
MOIS	<b>985,00</b>
* de 16,01 à 17,00 m	
JOUR	<b>38,00</b>
SEMAINE	<b>255,00</b>
MOIS	<b>995,00</b>
* de 17,01 à 18,00 m	
JOUR	<b>42,00</b>
SEMAINE	<b>275,00</b>
MOIS	<b>1 050,00</b>
* de 18,01 à 19,00 m et au-delà	
JOUR	<b>45,00</b>
SEMAINE	<b>301,00</b>
MOIS	<b>1 195,00</b>
<b>ESCALES Tarifs multicoques</b>	
Tarifs d'escale multicoques : majoration de 15% du tarif escales monocoques bassin	
<b>ESCALES (Tarif chenal)</b>	

\* **TARIFS D'ESCALE pour l'occupation d'un emplacement en linéaire dans les bâteaux**  
**abattement de 25% sur les tarifs monocoques escales bassin**

**LEVAGES ET MANUTENTIONS**

**Mises à terre + remises à l'eau**

1 - " Formule CARENAGE " du 01/04 au 30/09 (mise à terre + remise à l'eau + 3 jours de stationnement sur l'aire de carénage)	
* de 0,00 à 6,50 m	78,00
* de 6,51 à 8,00 m	112,00
* de 8,01 à 9,50 m	169,00
* de 9,51 à 11,00 m	203,00
* de 11,01 à 13,00 m	225,00
* au-delà	248,00

2 - réduction de 30% sur le tarif "formule CARENAGE" : du 01/01 au 31/03 et du 1/10 au 31/12 hors occupation de longue durée

**SPECIFICITES :**

\* un abattement supplémentaire de 10% sera appliqué au tarif de la formule carénage (tarif variable en fonction de la date) pour une remise à l'eau du navire effectuée dans la journée

**10%**

\* Pour les levages multicoques: tarif en vigueur selon la période + majoration de 155 € PU par installation de calages supplémentaires

**155,00**

\* Frais d'annulation d'un rendez vous manutention non prévenu au minimum 12h avant le rendez-vous

**21,00**

3 - MANUTENTION/LEVAGE SIMPLE (hors carénage) : 1 seul mouvement (toutes périodes confondues) (chargement ou déchargement remorque ou camion)	
* de 0,00 à 6,50 m	31,00
* de 6,51 à 8,00 m	31,00
* de 8,01 à 9,50 m	106,00
* de 9,51 à 11,00 m	140,00
* de 11,01 à 13,00 m	157,00
* au-delà	172,00

4 - CARENAGE SUR REMORQUE OU CAMION : utilisation de l'eau et l'électricité + stationnement sur aire de carénage pendant 30 minutes

Dépassement facturé pour traitement des eaux de carénages par tranche de 30 minutes

**10,00**  
**10,00**

5 - PRESTATIONS ENGIN DE LEVAGE (hors carénage) : (mobilisation de l'engin et des équipes PAR TRANCHES DE 30 MINUTES)

-Mise sur sangles (les 30 mn) **58,00**

-dépose ou repose moteur ; mâtage ou démâtage (les 30 mn) **58,00**

**PROFESSIONNELS NAUTIQUES**

Tarifs applicables à tous les professionnels nautiques agréés justifiant d'une activité de réparation/entretien des navires (Kbis à jour + attestation pro) : 10% d'abattement sur les tarifs (hors tarif 3 - manutention/levage simple, 4 - carénage sur remorque et camion et poste mécanique stockage à terre). Si facture et paiement au nom du professionnel

**-10%**

\* facturation des occupations d'emplacement sur l'aire de carénage 10 jours de franchise - par jour et par ml du navire

**2,50**

\* Si le professionnel présente un retard de paiement de ses prestations antérieures de plus de 30 jours, les demandes de prestations nouvelles seront suspendues jusqu'à règlement effectif de la créance

\*le professionnel ne pourra pas utiliser plus de 3 emplacements en même temps sur la zone technique pour répartition équitable de celle-ci (particuliers / professionnels 19 places)

**3 emplacements**

**OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT AIRE DE CARENAGE**

\* Facturation de toute occupation sur l'une des aires de carénage, (que le navire soit calé sur bers du port ou non) : application du tarif correspondant à la période et à l'encombrement maximum longueur HORS TOUT - Par jour et par ml du navire

**2,50**

\* Propreté emplacement aire de carénage : (si l'emplacement n'est pas laissé propre par l'occupant) : forfait l'eau) : forfait **52,00**

### STATIONNEMENT REMORQUES

*stationnement de navires ou de jets sur remorque (jusqu'à 8m00) du 01/10 au 31/03 par mois	<b>103,00</b>
* stationnement remorque du 01/04 au 30/09:	
- journée avec navire	<b>12,00</b>
sans navire	<b>9,00</b>
- Week-end avec navire	<b>21,00</b>
sans navire	<b>15,00</b>
- semaine (7 jours) avec navire	<b>52,00</b>
sans navire	<b>31,00</b>
- Mois sans navire	<b>155,00</b>
* Forfait mise à l'eau+ mise sur remorque (jusqu'à 8m00)	<b>41,00</b>
* Forfait séjour tout compris "toute réservation d'une escale de 7 jours ou plus dans le port" donne droit à la mise à l'eau et à un chargement remorque offerts et un abattement de 10% sur le tarif stationnement remorque	

### OCCUPATION LONGUE DUREE SUR AIRE DE CARENAGE

* Forfait mensuel d'occupation de l'une des aires pour "Occupation de longue durée" entre le 01/01 au 28/02 et du 01/09 au 31/12	
tarif au mois calendaire (tout mois commencé est dû), sans prestation de lavage :	
* de 0,00 à 6,50 m	<b>218,00</b>
* de 6,51 à 8,00 m	<b>274,00</b>
* de 8,01 à 9,50 m	<b>328,00</b>
* de 9,51 à 11,00 m	<b>383,00</b>
* de 11,01 à 13,00 m	<b>437,00</b>
* au-delà	<b>491,00</b>

NOTA : Compte tenu de l'exigüité des aires de carénage, le nombre de navires autorisés en TRAVAUX LONGS est limité à discrétion des services du port.

## LIBELLES

**2022**

Propositions

Euros

### BADGES MAGNETIQUES

Poste à flot et stockage à terre : 1 badge mis à disposition à tout nouvel arrivant	<b>droit d'usage</b>
* Caution pour le prix d'un badge s'il n'est pas restitué au terme du contrat	<b>56,00</b>
un second badge à la vente seulement pour droit d'usage limité au ponton et blocs sanitaires (pas de parking)	<b>56,00</b>
Stockage à terre : droit d'usage du parking et de l'eau (avec 80 unités d'eau)	<b>gratuit</b>
Parc à dériveurs (avec 0 unité d'eau): pour l'accès à l'eau et au bloc sanitaire (le badge)	<b>56,00</b>

### FOURNITURES

- Prise électrique pour bornes de quai	<b>10,00</b>
- Prise européenne cadenassable :	<b>10,00</b>
* mise à disposition d'une prise européenne ( la première prise )	<b>droit d'usage</b>
* cadenas + clé (non rendus ou perdus)	<b>27,00</b>
* Usage des fluides aux bornes à badges	
- Forfait recharge 25 unités d'eau :	<b>10,00</b>
*amarre non restituée(prix unitaire)	<b>10,00</b>

### TAXES SPECIALES

* Dépassement des conditions forfaitaires de fourniture de fluides ( électricité)	
- Demande ampérage électrique supplémentaire : (selon possibilités du réseau électrique) à raison d'un seul branchement électrique à la borne de quai : frais de changement disjoncteur	<b>105,00</b>
* Mise en œuvre de moyens pour contenir une pollution = (1+2)	

1 - Facturation du coût des fournitures	
2 - Forfait horaire par agent mobilisé en semaine, de jour, durant les horaires de service selon période	53,00
3 - Forfait horaire par agent mobilisé : en dehors des horaires de service, ou de nuit, ou les dimanches et jours fériés	157,00

### Redevance d'occupation d'AOT COMMERCIALES

<b>Si AOT droits réels sur les</b>	
<b>TERRE PLEINS - ZONE OUEST (Prix du m<sup>2</sup> en euro HT / an)</b>	
- Terre-plein à vocation commerciale bâtis	52,00
- Terre-plein à vocation commerciale non bâtis	36,00
<b>Port à sec (Prix du m<sup>2</sup> en euros HT / an)</b>	5,00
<b>BATIMENT - ZONE TECHNIQUE EST (Prix du m<sup>2</sup> en euros HT / an)</b>	
- 1 cellule de 80 m <sup>2</sup>	110,00
- 2 cellules de 160 m <sup>2</sup>	90,00
- (+) 2 cellules de 400 m <sup>2</sup>	85,00
- Terre-plein à vocation commerciale non bâtis	25,75
Redevance forfaitaire annuelle parking Hotel COSTES indexation en fonction de l'ICC depuis 1er janvier 2018 (échéances de paiement en 4 fois : 31 janvier /30 avril /31 juillet / 31 octobre)	60 000,00

### PRESTATIONS DE SERVICE ET AUTRES TARIFS

* Prestation de pompage du navire (par heure) (mobilisation moto-pompe et 1 agent)	72,00
* Assistance technique des agents du port /heure	40,00
* Forfait remorquage (30 minutes) dans le port quelque soit la longueur :	52,00
* Fourniture et pose d'amarre au ml par le port	6,00
* Location karcher électrique à la journée	30,00
* Fourniture de protection de pieux conforme aux modèles approuvés	99,00
* Usage de l'unité de pompage des eaux usées de navires : - plaisanciers en contrat ou non	gratuit
*Mise à disposition du poste mécanique 1/2 journée (à raison d'une 1/2 journée par semaine)	gratuit
*Mise à disposition du poste mécanique la journée (occupation limitée à 1 journée, pas de cumul possible)	20,00
*Majoration sur les tarifs annuels pour les résidents permanent à bord	10%
*Majoration sur les tarifs annuels en cas d'activité lucrative ou commerciale réalisée par un plaisancier	10%
*Majoration de 10% en cas d'activité lucrative ou commerciale réalisée par un professionnel	10%
*Station d'avtillage : marge TTC appliquée au prix au litre du carburant	0,10

### LIBELLES

2022

Propositions

Euros

### occupation irrégulière du domaine public

Conformément à la réglementation, toute occupation irrégulière du domaine public portuaire fera l'objet d'une indemnité dont le montant sera calculé en fonction de la durée et du montant des revenus qui auraient dû normalement être perçus d'un occupant régulier en escale et dont le total sera doublé.

* Frais pour 1ere relance en cas de retard de paiement	26,00
* Frais pour 2ème relance en cas de retard de paiement	79,00

DIVERS		Assuré de réception en préfecture 034-213401540-20211213-DCM-151-21-DE Date de télétransmission : 15/12/2021 Date de réception préfecture : 15/12/2021
* AUTRES OCCUPATIONS ANNUELLES du plan d'eau (tel que ponton flottant commercial) (non fourni - non installé) : au mètre linéaire (+ convention spécifique stipulant les modalités d'utilisation correspondantes)		<b>103,00</b>
* Panneau commercial ou banque à l'emplacement d'un poste à flot professionnel en bord de quai et à raison d'un panneau ou d'une banque par entité commerciale		<b>155 € le m2</b>
* Emplacement commercial temporaire (courte durée) sur l'emprise portuaire		<b>1,55€/m2/jou</b>
<b>GRATUITES : reconduction des décisions antérieures</b>		
<b>MANUTENTIONS / OCCUPATION ZONE TECHNIQUE</b>		
<b>MANUTENTIONS / OCCUPATION ZONE TECHNIQUE non facturées pour :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>* le BAC municipal</li> <li>* le navire de la Police municipale de Mauguio Carnon</li> <li>* 1 ou 2 (si ex-aequo) Levage(s) offert(s) pour la Fête de la mer (lors de la remise des prix)</li> <li>* Les navires accompagnateurs (justifiant d'une activité professionnelle) embarquant du public lors de la fête de la mer sont susceptibles de recevoir en contrepartie un levage offert sur accord préalable du port</li> <li>* 1 levage offert à chacune des associations de pêche de Carnon (carnon fishing club et APCS)</li> <li>* Mises sur sangles pour le contrôle des anodes en cas de suspicion d'électrolyse (demandée par la direction du port)</li> <li>* Chargement remorque non facturé en cas de départ définitif du stockage à terre</li> <li>* l'occupation d'un emplacement sur zone technique dont les remises à l'eau devant intervenir les dimanches, jours fériés, ou toutes autres jours indisponibles ne seront pas facturés</li> </ul>		
<b>EMPLACEMENTS MIS à DISPOSITION GRATUITEMENT (à flot ou à terre)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>* 4 postes à flot pour les jets ski de la SNSM en saison</li> <li>* 1 poste pour le navire de la police municipale</li> <li>* 1 mouillage permanent dans l'avant-port rive gauche pour la catalane "la belle caronnaise" de l'APC</li> </ul>		
<b>ESCALES GRATUITES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>* navires institutionnels : Douanes, Gendarmerie, Affaires maritimes, Marine</li> <li>*stationnement gratuit 3h maximum sur validation de la capitainerie par VHF canal 9</li> </ul>		
<b>LIBELLES</b>		<b>2022</b>
		<b>Propositions</b>
		<b>Euros</b>
<b>X - MESURES FISCALES</b>		
- <b>Taxe sur l'Electricité (décret N° 70.957 du 21 octobre 1970)</b> DCM N°165 DU 06.10.2014		<b>8,50</b>
- <b>Taxe d'aménagement (art. 1585 ADEF du code des Impôts)</b> (délib.N° 178 du 7 novembre 2011)		<b>5%</b>
- <b>Taxe d'aménagement secteur AUF (DM n°164 du 14/11/16)</b>		<b>4,5%</b>
- <b>Taxe locale sur la publicité extérieure (art. L.2333-6 A et 2 du III du L.2333-16 du C.G.C.T.)</b>		DCM N°118 du 15.07.2020
<b>Typologie NON NUMERIQUE</b>		
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE - 50 m <sup>2</sup>		<b>15,84</b>
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE + 50 m <sup>2</sup>		<b>31,69</b>
<b>Typologie NUMERIQUE</b>		
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE - 50 m <sup>2</sup>		<b>47,53</b>
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE + 50 m <sup>2</sup>		<b>95,06</b>
<b>Typologie apprécié en cumulant les surfaces d'un même immeuble</b>		
- Enseigne jusqu'à 7 m <sup>2</sup>		<b>20xonoré</b>

- Enseigne de 7 à 12 m<sup>2</sup>
- Enseigne de 12 à 50 m<sup>2</sup>
- Enseigne de + 50 m<sup>2</sup>

63,37

**- Taxe de séjour : par nuitée et par personne ( hors taxe additionnelle départementale)**

(Délibération N° 46 du 12 avril 2021)

* Palaces	4,20
* Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00
* Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30
* Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50
* Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90
* Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80
* Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60
* Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20
* Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. Il conviendra d'ajouter la taxe additionnelle départementale de 10% par nuitée et par personne.	5%